

Monsieur Ribière Jonathan
1 Lotissement les villas de blod 2
07800 SAINT GEORGES LES BAINS

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le '08 SEP. 2026

N/Réf. : DP00724026A0045

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0045 enregistrée le 04/08/2026 et complétée le 18/08/2026 pour un projet de panneaux photovoltaïques situé au 1 Lotissement les villas de blod 2 à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZD-0293).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 19/09/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours des tiers dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'un affichage continu et régulier sur le terrain.

Le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), ci-jointe, avant l'expiration de ce délai ne purge pas ce risque de recours.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Maire,



Pour le Maire et par délégation
l'adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOUYER

Geneviève PEYRARD